

Protocole d'accord 2019 pour les conditions sociales et salariales 2020

L'Hôpital du Valais (HVS)

et

Les syndicats partenaires

Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV)

Syndicat interprofessionnel (SYNA)

Syndicat suisse des services publics (SSP/VPOD)

L'Association suisse des infirmières et infirmiers – Section Valais (ASI-Valais)

Les soussignés, représentants de l'Hôpital du Valais (HVS) et des syndicats partenaires, conviennent ce qui suit :

1. Convention collective de travail (CCT)

Les partenaires conviennent de modifier les articles suivants :

- Article 1 - Champ d'application
- Article 3 - Pourparlers pendant la durée de la convention
- Article 23b - Employées enceintes et mères qui allaitent
- Article 25.1 - Salaires
- Article 48 - Entrée en vigueur et durée

La convention collective de travail est signée pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

L'Association suisse des infirmières et infirmiers, section Valais (ASI-Valais), rejoint les parties contractantes en tant que signataire de nouvelle convention collective de travail.

La nouvelle convention collective de travail est jointe au protocole d'accord.

2. Adaptations salariales 2020

L'augmentation de la masse salariale 2020 pour l'ensemble du personnel soumis à la CCT est répartie comme suit :

- **Parts d'expérience**

L'ensemble du personnel soumis à la CCT bénéficie de l'intégralité des parts d'expérience selon la grille salariale y relative dès le 1^{er} janvier 2020.

- **Renchérissement**

Compte tenu de l'évolution négative de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2018 (101.8) et novembre 2019 (101.7), ce qui représente une variation de -0.10%, la grille salariale ne fait l'objet d'aucune indexation en 2020.

Cette variation négative de l'IPC de -0.10% sera prise en compte lors des pourparlers relatifs au renchérissement qui auront lieu à fin 2020 conformément à l'art. 3.1 de la CCT.

A l'issue de ces négociations, les parties contractantes se félicitent d'avoir trouvé un terrain d'entente qui se traduit par une prolongation de trois ans de la CCT. L'HVS et les partenaires sociaux sont conscients de l'attachement des collaborateurs à une bonne protection sociale. Tous relèvent le climat constructif qui a prévalu durant les négociations. Les parties contractantes s'engagent à poursuivre leur effort pour maintenir un environnement de travail attractif nécessaire pour garantir une prise en charge performante et de qualité de la population valaisanne.

Ainsi fait à Sion, le 17 décembre 2019

Hôpital du Valais (HVS)



Prof. Dominique Arlettaz
Président du Conseil
d'administration



Dr. Hugo Burgener
Directeur du SZO
Président de la plateforme RH



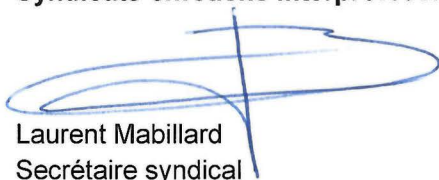
Prof. Eric Bonvin
Directeur général



Frédéric Fragnière
Secrétaire général

Les syndicats partenaires

Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV)



Laurent Mabillard
Secrétaire syndical

Syndicat interprofessionnel (SYNA)



Daniela Pollinger Diovisalvi
Secrétaire régionale

Syndicat Suisse des Services Publics (SSP/VPOD)



Natalie D'aoust-Ribordy
Secrétaire régionale

L'Association suisse des infirmières et infirmiers – Section Valais (ASI-Valais)

Marco Volpi, président

